



MUNICIPALITÉ
DE
L'ABERGEMENT

Au Conseil général de l'Abergement

Municipal responsable : M. Christophe Pinard

L'Abergement, le 26 mai 2026

Réfection du réseau communal de chemins agricoles
Préavis municipal n° 03/2026

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

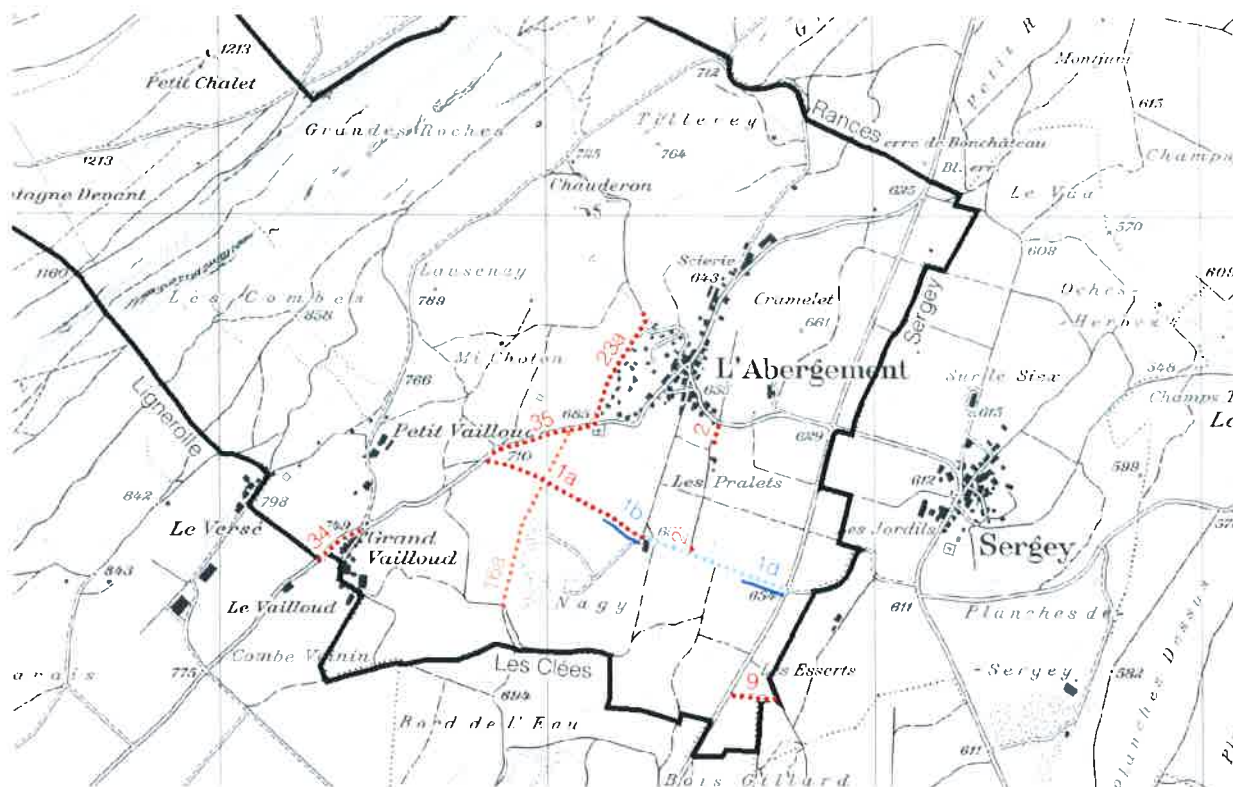
1.1 Préambule

La commune de l'Abergement projette la réfection de ses chemins agricoles. Une demande de subventionnement a donc été faite pour l'ensemble du territoire communal.

Sur la base de l'étude préliminaire du 16 mai 2023 et sur le retour de l'expertise fédérale du 31 mai 2023, ce rapport actualise le projet de réfection des chemins d'améliorations foncières.

Un premier chemin a été réalisé en collaboration avec Lignerolle, au Vailloud, l'an dernier et ce dossier est en passe d'être bouclé.

Les travaux pour lesquels le crédit ci-dessous est demandé concernent donc les chemins qui devront encore être remis en état entre 2027 et 2032.



1.2 Travaux projetés

- Elargissement en enrobé Coupe-type A
- Réfection en béton Coupes-types B et G
- Réfection en enrobé Coupes-types F, J et K
- Réfection en grave stabilisée Coupe-type H
- Fossé d'infiltration..... Coupe-type C
- Collecteur d'évacuation des eaux claires Coupe-type D et E

1.3 Coût

Les prix indiqués ci-dessous sont basés sur des estimations selon les prix du marché 2025.

Les numéros de chemin se réfèrent au plan et rapport de l'étude préliminaire.

Etape 1

Type coût	Description	Montant CHF
Génie civil	Chemin n°23 yc récolte eau ruissellement amont	125'000.00
Honoraires	Etude préliminaire	12'000.00
Honoraires	Etude et exécution étape 1	15'500.00
	Divers et imprévus 10 %	15'500.00
	Total HT	168'000.00
	TVA 8.1%	13'608.00
	Total TTC arrondi	181'600.00

Etape 2

Type coût	Description	Montant CHF
Génie civil	Collecteur chemin n°1d	27'000.00
Génie civil	Chemins n°2a et 2b	35'000.00
Génie civil	Chemin n°16	97'000.00
Génie civil	Chemin n°35	103'000.00
Honoraires	Etude et exécution étape 2	34'000.00
	Divers et imprévus 10 %	30'000.00
	Total HT	326'000.00
	TVA 8.1%	26'406.00
	Total TTC arrondi	352'400.00

Etape 3

Type coût	Description	Montant CHF
Génie civil	Chemin n°1a	150'500.00
Génie civil	Fossé et collecteur chemin n°1b	36'000.00
Génie civil	Chemin n°9	37'000.00
Honoraires	Etude et exécution étape 3	29'000.00
	Divers et imprévus 10 %	25'000.00
	Total HT	277'500.00
	TVA 8.1%	22'477.50
Total TTC	Total TTC	300'000.00

Résumé

Etape	Coût TTC
1	181'600.00
2	352'400.00
3	300.000.00
Total TTC	834'000.00

Subventions possibles :

-Confédération 30%

-Canton de Vaud : 42%

A noter que ces taux s'appliquent sur la part agricole imputable (Chemins 23 et 35 réduits de 50%).

Le montant de subvention peut être estimé à ce jour à CHF 400'000.00.

1.4 Financement

La Municipalité demande au Conseil général de lui octroyer une enveloppe globale de CHF 900'000.00, sachant que ces travaux seront largement subventionnés. Le coût final sera inscrit au bilan via un compte d'investissement et amorti sur 40 ans, générant une charge annuelle d'environ CHF 12'500.00 dans le compte de fonctionnement, dès l'année suivant la fin des travaux.

Le financement sera assuré par la trésorerie courante, la Municipalité se réservant toutefois la possibilité de recourir à un emprunt bancaire si la situation l'exige.

1.5 Conclusions

En conclusion des éléments relevés ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE L'ABERGEMENT

- vu le préavis municipal n° 03/2026 du 22 mai 2026 ;
- entendu le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des chemins AF cités ci-dessus ;
- d'octroyer à la Municipalité un montant de CHF 900'000.00 pour la réalisation de ces travaux.
- de financer le coût net par la trésorerie courante et si nécessaire de permettre à la Municipalité de contracter un emprunt bancaire. La comptabilisation sera réalisée par un compte d'investissement.
- de prendre acte que l'amortissement débutera l'année suivant l'achèvement des travaux, pour une durée de 40 ans.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 26 mai 2026.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic
Bertrand Lebeurier



La secrétaire
Nicole Steiner